

Qualité de l'air sur le territoire de Lescout : bilan d'une année complète de surveillance

Atmo Occitanie publie le bilan de l'évaluation de la qualité de l'air réalisée sur le territoire de Lescout (Tarn) sur une année complète. Quelles sont les impacts des activités d'élevage et de cultures, du trafic routier, des dispositifs de chauffage sur la qualité de l'air du territoire ?

Près de 50 polluants surveillés pour évaluer l'impact des activités humaines sur l'air

Atmo Occitanie a déployé un dispositif d'évaluation de la qualité de l'air dans le cadre d'un partenariat mis en place avec les services de l'État et la commune de Lescout. L'objectif était de réaliser un diagnostic sur ce territoire et de caractériser l'impact éventuel sur la qualité de l'air de certaines activités.

Les mesures ont couvert une **année complète entre octobre 2022 et septembre 2023** permettant d'évaluer le respect des normes réglementaires en vigueur ou des valeurs toxicologiques de référence (VTR).

Près de 50 polluants atmosphériques, sélectionnés suite à un premier diagnostic, ont été évalués sur la période. Ils ont été choisis comme représentatifs des activités humaines recensées sur le territoire :

- Suivi de la **gêne olfactive**, avec un portail de signalement participatif ;
- Suivi des polluants dans l'air ambiant en lien avec des activités d'élevage et de cultures : **ammoniac, hydrogène sulfuré et pesticides** ;
- Suivi des **retombées de poussières** et de leur composition en lien avec des activités d'élevage et de cultures ;
- Suivi des **polluants réglementés** dans l'air ambiant : particules, ozone, dioxyde d'azote.

Les principaux enseignements de la campagne

Au cours de l'année de mesure, l'ensemble des seuils réglementaires en vigueur, ou des valeurs toxicologiques de référence, a été respecté. Seules les concentrations d'ozone ne respectent pas l'objectif de qualité fixé pour la protection de la santé. Les nuisances olfactives ou certains polluants tels que les pesticides ne font pas l'objet de valeurs de référence. Au regard des enjeux ils ont toutefois fait l'objet d'un suivi spécifique lors de cette étude.

► Un impact identifié des activités d'élevage

Des mesures d'ammoniac (NH₃), principal traceur des activités d'élevage, ont été mises en œuvre sur neuf sites de la commune et en milieu urbain à Castres afin d'avoir un point de référence.

Pour trois points de mesures situés sur Lescout, les concentrations étaient de 6 à 20 fois supérieures au niveau de référence installé au niveau de Castres. Les sites présentant les concentrations les plus élevées sont proches d'une grande exploitation avicole, ou sous les vents de cette dernière lorsque souffle l'Autan.

Tout au long de l'étude, les concentrations d'ammoniac sont restées inférieures aux seuils sanitaires pris comme référence. Le seuil olfactif reconnu comme pouvant générer des nuisances a été ponctuellement dépassé ce qui corrobore les signalements d'odeurs qui ont été recueillis en parallèle.

Les nuisances olfactives ont été signalées à 91 reprises au cours de l'étude et ont concerné l'ensemble des lieux d'habitation de la commune. La majorité des signalements d'odeurs a été associée à une qualification de type « Ammoniac » et « Excréments » pouvant trouver leur origine avec les activités d'élevage sur la commune. Le secteur du Vialou, à l'ouest de la commune, ressort comme le plus impacté par ce type de nuisance.

En outre, les activités d'élevage semblent être à l'origine d'un empoussièrement plus conséquent à proximité directe des bâtiments et au niveau d'un point situé sous les vents de l'élevage par vent d'Autan. La composition des poussières met en évidence la présence de substances pouvant être utilisées dans une installation avicole. **L'impact reste circonscrit aux environs immédiats de l'exploitation.**

► Une présence de pesticides dans l'air en lien avec les pratiques agricoles locales

À Lescout un suivi des pesticides en air ambiant et dans les retombées de poussières a été mené sur une trentaine de substances. Les composés mesurés sont ceux potentiellement utilisés en élevage et en cultures céréalières, les deux principales activités agricoles sur la commune et son environnement.

L'influence des activités agricoles de cultures est notable sur la présence de pesticides dans l'air ambiant. Les concentrations de deux substances herbicides (prosulfocarbe et pendiméthaline) utilisées en grandes cultures céréalières sont parmi les plus importantes des suivis réalisés en Occitanie sur cette période. Ces produits phytosanitaires sont agréés et autorisés par la réglementation française, mais font l'objet d'une surveillance particulière par les organismes de sécurité sanitaire. Ces deux substances herbicides mesurées dans l'air ambiant sont d'ailleurs également présentes dans les retombées atmosphériques analysées en parallèle.

Bien que les concentrations de pesticides dans l'air ambiant ne fasse pas l'objet d'une réglementation, Atmo Occitanie mène depuis plusieurs années des études exploratoires sur plusieurs sites régionaux afin de bancariser de la donnée.

Une seule substance biocide (perméthrine), pouvant être en lien avec un usage en élevage a été ponctuellement quantifiée dans l'air ambiant sur la période de mesure. L'impact de l'utilisation de ce type de produit en élevage semble donc très limité.

► D'autres sources de pollution ont une influence sur la qualité de l'air de ce territoire

Outre ces activités agricoles, d'autres sources de pollution naturelles ou anthropiques peuvent être identifiées sur le territoire de Lescout.

Le trafic routier, notamment la route départementale, est l'une d'elles. Bien que le trafic de cet axe reste modeste au regard d'autres grandes voies de la région, il s'agit d'une source majeure pour un polluant à enjeux : le dioxyde d'azote (NO₂). Ainsi, les concentrations mesurées au niveau de l'École de Lescout sont particulièrement faibles, alors que celles évaluées à proximité de la route sont légèrement supérieures à celles relevées dans la ville de Castres.

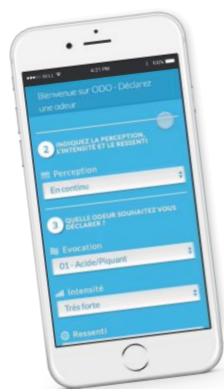
Pour les particules en suspension (PM₁₀) et les particules fines (PM_{2,5}) plusieurs sources contribuent à la pollution. Les particules PM_{2,5}, les plus fines, sont particulièrement liées à **l'utilisation de dispositifs de chauffage au bois** et, dans une moindre mesure, à **l'agriculture**. Pour les PM₁₀ la part émise par le chauffage est plus faible et une quantité plus forte provient de l'agriculture, principalement lors des activités de labours. Au cours du suivi, les moyennes annuelles pour les PM₁₀ et PM_{2,5} respectent les

valeurs réglementaires. Notons que des **particules de sables** se déplaçant depuis le Sahara peuvent ponctuellement venir s'ajouter aux particules émises localement. Un épisode de pollution aux particules désertiques a ainsi été mis en évidence au cours de cette année de surveillance sur la commune de Lescout.

Pour l'ozone, comme sur l'ensemble de l'Occitanie, les niveaux mesurés à Lescout ne respectent pas l'objectif de qualité pour la santé. Néanmoins aucun dépassement du seuil caractérisant un épisode de pollution n'a été observé.

L'ozone n'est pas un polluant directement émis par les activités humaines. Il résulte de la combinaison de composés précurseurs et sa formation est favorisée par les températures élevées et l'ensoleillement.

Maintien d'un suivi des odeurs sur la commune



Dans le cadre d'un partenariat entre Atmo Occitanie et la mairie de Lescout, l'observatoire des odeurs mis en place en octobre 2022 est maintenu en 2024.

L'objectif est d'assurer une continuité du suivi de la situation olfactive dans l'environnement des activités d'élevage.

Une odeur vous gêne ? Signalez-la via le portail de signalement ODO, disponible sur application et site internet : <https://www.atmo-odo.fr/lescout>

Pour aller plus loin : consultez le rapport d'étude de cette évaluation

Les résultats complets de cette surveillance sont disponibles sur notre site internet :

<https://www.atmo-occitanie.org/lescout-evaluation-de-la-qualite-de-lair-bilan-complet-2022-2023>

Atmo Occitanie, observatoire régional de la qualité de l'air

Atmo Occitanie est l'association agréée pour la surveillance de la qualité de l'air en région pour :

- **Surveiller la qualité de l'air 24h/24 ;**
- **Prévoir la qualité de l'air** au quotidien sur toute l'Occitanie pour le jour même et le lendemain ;
- **Informers au quotidien et en cas d'épisode de pollution** les citoyens, médias, autorités et collectivités ;
- **Accompagner les décideurs, acteurs locaux** : les évaluations menées sont mises en place afin d'améliorer les connaissances sur la qualité de l'air localement et en région. Plus d'informations sur www.atmo-occitanie.org